



La lettre de Pro Silva France

Comité de rédaction : A. Givors – Ph. D'Harcourt
– J. Hazera – E. De Turckheim - N. Luigi
N°ISSN : 2258-577X

Président : **Evrard de TURCKHEIM**
7 rue du Modenberg – 67110 Dambach
Tel : 06 88 21 90 45 E-mail : evrard2t@free.fr

Trésorier : **Eric LACOMBE**
4 rue du Tambour Major 88000 EPINAL
E-mail : ericlacombe7@orange.fr

Secrétaire général : **Marc VERDIER**
Comité des Forêts - 46, rue Fontaine - 75009 Paris
Tél : 01 48 74 31 40 - Fax : 01 49 95 03 10

Délégué Général : **Nicolas LUIGI**
Campagne Rascas 83340 Les Mayons
Tél : 06 71 90 16 00 E-mail : nicolas.luigi@prosilva.fr

Correspondants régionaux :

Auvergne - Limousin : **Jean-Pierre JUILLARD**
3, place du Monument - 15400 Riom-ès-Montagne
Tel : 04 71 78 14 63

David PUYRAIMOND, 8 rue des Granges
12520 REILHAC. Tel : 06 83 36 45 37

Bretagne : **Eric BOITTIN** - 104 les hauts de
Keravello 56250 SULNIAC. Tél : 06 71 05 56 44

Centre : **Marc VERDIER** - Comité des Forêts
46, rue Fontaine 75009 Paris Tél 0148743140

Franche-Comté - Bourgogne-Est :
Julien TOMASINI - 24 Quai Vauban
25000 Besançon - Tel : 09 51 21 45 48

Ile de France - Champagne :
Pierrick COCHERY, Comité des Forêts - 46, rue
Fontaine - 75009 Paris. Tél : 01 48 74 31 40

Lorraine - Alsace : **Marc-Etienne WILHELM**
16, Route de Bernardswiller 67120 Obernai
Tel : 03 88 95 16 49

Méditerranée : **Nicolas LUIGI**, Délégué Général

Normandie :
Animateur : **Michel de VASSELOT**, Comité des
Forêts 46, rue Fontaine 75009 Paris Tél: 0148743140

Nord - Picardie : **Jean-Marc PENEAU** 68, rue du
Centre 60350 Berneuil s/Aisne. Tel : 03 44 85 76 60

Ouest : Président : **Pascal YVON** - Mondragon
72400 La Bosse - Tel : 02 43 29 30 07
Animateur : **Jean-Michel GUILLIER** - Moulin de
Roufrançois 53160 St Pierre/Orthe Tel : 0243032837

Plateaux Calcaires :
Jean-Jacques BOUTTEAUX – Maison Forestière
des Alouettes 52160 Auberive Tel: 03 25 84 21 21

Rhône-Alpes :
Emmanuel GUERRAZ - 249 rue des roisses.
Prost. 07340 FELINES. Tel : 06 24 98 89 89

Sud-Ouest :
Gilles TIERLE, Le Puget - 09120 Crampagna
Tel : 06 33 55 16 70
Jacques HAZERA – Les Pijoulets – 33125
HOSTENS - Tel : 05 56 88 55 72

Edito

Chers amis,

J'aimerais au préalable vous souhaiter à tous une très bonne nouvelle année... Qu'elle puisse être, pour vous et vos proches, source de bonne santé, de joie, de projets...

Que notre association puisse en profiter, grâce à vous tous et jouer ainsi pleinement son rôle d'information, de formation, de vulgarisation d'idées, tout cela pour une forêt belle, productive, multifonctionnelle, durable et stable.

N'hésitons pas à proposer, partout où nous allons, des adhésions à tous ceux qui sont séduits par nos actions, car cela décuplera nos moyens et notre capacité d'avancer.

J'ai été surpris ces derniers mois, où j'ai pu avoir des rencontres plus officielles, de toutes ces fausses informations qui circulent à notre sujet, mais aussi la satisfaction de constater que Pro Silva est maintenant bien ancrée dans le paysage forestier. C'est bien la preuve de la justesse de nos idées, qu'il faut que nous expliquions toujours et encore.

Je me réjouis de la mise en route récente, en partenariat avec l'AFI, des réflexions pour la rénovation de notre site internet qui sera à la fois notre vitrine, mais aussi un espace moderne de travail, d'échange, d'information. Ce sera aussi l'occasion d'unir les compétences des 2 associations et de faire progresser notre crédibilité.

Vous trouverez dans cette lettre les comptes rendus des AG et des visites de fin septembre dans les Landes.

Ces rencontres sont toujours des grands moments d'échanges et d'amitiés qui valident à eux seuls leurs succès, et je remercie ici au nom de tous, toutes les personnes du comité d'organisation avec Jacques Hazera à leur tête.

Nous organisons du 14 au 18 mars 2014 un voyage en Espagne.

Il est encore temps de vous inscrire pour que vous puissiez aussi profiter de ces contacts, de ces échanges et de ces rencontres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'hiver qui ne saurait tarder

Evrard de Turckheim, Président de Pro Silva France



Sommaire



- ❖ Compte-rendu des Assemblées Générales annuelles 2013.....p. 2
- ❖ Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire.....p. 6
- ❖ Statuts modifiés, adoptés par l'AGE le 28/09/2013.....p. 6
- ❖ Compte-rendu des tournées-terrain de l'AG 2013.....p. 9
- ❖ « Vers un seuil de canopée » (F. NEAULT).....p. 13
- ❖ Le coin des partenaires, agenda, formations.....p. 16

Tiré à part :

- *Bulletin d'adhésion 2014*

Compte-rendu des Assemblées Générales annuelles 2013

La dernière **Assemblée Générale annuelle** de notre association s'est tenue le **samedi 28 septembre 2013** en salle des fêtes d'Hostens, en Gironde, au cœur des Landes. Elle a rassemblé 86 forestiers de tous horizons.

Elle a été l'occasion de renouveler un partie du bureau de Pro Silva France, en particulier sa Présidence, désormais assurée par Evrard de TURCKHEIM.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), statutaire, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a également été l'occasion de modifier les statuts de l'association, en lien avec la récente reconnaissance d'Utilité Publique et les obligations administratives inhérente.

Les compte-rendus de séance de ces Assemblées Générales sont repris intégralement ci-après.

Le compte-rendu des visites techniques effectuées en marge des AG est également repris intégralement ci-après.

En préambule à l'AGO 2013, Alain GIVORS, Président de Pro Silva France présente un diaporama de photographies en mémoire de Brice DE TURCKHEIM, Président d'Honneur et co-fondateur de Pro Silva, décédé en début d'année 2013.

Une photographie de Didier MULLER, ancien Vice-Président de Pro Silva France et cheville ouvrière de notre réseau dans le secteur des Landes, rappelle à tous que c'est en partie grâce à Didier qu'il est aujourd'hui possible de réunir près de 100 forestiers Pro Silva en Gironde.

Alain GIVORS indique que le quorum de 152 votants est atteint avec 159 voix présentes ou représentées. Il déclare donc l'AGO 2013 ouverte à 18h30.

Les présentations et discussions suivent l'ordre du jour indiqué dans l'invitation :

1. Procès-Verbal de l'AG 2012 (Habsheim)

Le Procès-Verbal dressé a été distribué à tous les adhérents par l'intermédiaire de la Lettre de Pro Silva.

- PV Approuvé à l'unanimité, sans remarques ni modifications

2. Rapport moral exercice 2012-2013

Le rapport moral est présenté oralement de manière résumée par Alain GIVORS. Le présent compte-rendu reprend le rapport moral exhaustif de l'exercice 2012-2013 :

« Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cette Assemblée Générale, en particulier Jacques HAZERA, Eric CASTEX, Thomas MODORI, Patrick LESPE, Eric LACOMBE, Christian GRIMAUT et Nicolas LUIGI. Merci à eux pour le gros travail accompli.

Je remercie également la mairie d'Hostens qui a bien voulu mettre à notre disposition cette salle.

Je salue la présence de :

- Monsieur Xavier MARTIN, Directeur du CRPF Rhône-Alpes
- Didier CANTELOUP, représentant la DT Sud-Ouest de l'ONF
- Daniel PIGNON, de la DDTM de Gironde
- Michael LAMBERT, Enseignant au lycée forestier de Bazas
- Hervé LE BOULER, responsable du réseau Forêt de FNE
- Bernard RERAT, journaliste spécialisé filière forêt-bois

Je dois également vous présenter les excuses de :

- Bernard GAMBLIN, Directeur Technique et Com
- Monsieur le Directeur d'Alliance Forêt-Bois
- Monsieur le Directeur du CRPF d'Aquitaine

1 - Activités en région – Groupes Régionaux :

- *Franche-Comté Bourgogne Est : organisation d'une tournée dans le territoire de Belfort le 12 octobre dernier, sur le thème de la « SICPN sur sols hydromorphes et grès acides »*
- *Normandie : organisation d'une tournée en Seine-Maritime le 30 octobre dernier, sur le thème de la SICPN appliquée aux peuplements de hêtre, chêne et plantations ; ainsi qu'une seconde tournée en Mayenne le 19 avril dernier, sur le thème de la SICPN et des anciens TSF, ainsi que du boisement des terres agricoles et de l'agroforesterie*
- *Sud-Ouest : organisation de :*
 - *une tournée sur 2 jours les 23 et 24 novembre derniers dans les Pyrénées-Atlantiques, sur le thème des « Difficultés de renouvellement, alternatives, réussites et échecs : des orientations à trouver pour la petite propriété publique ou privée »*
 - *les 4ème et 5ème matinées Pro Silva dans les Landes le 17 novembre et le 2 février dernier, animée pour lère par Jean-Yves BOUSSEREAU sur le thème « le monde végétal et l'eau » et pour la seconde par Bruno GRATIA sur le thème « nos choix sylvicoles face aux écosystèmes forestiers »*
 - *la présente Assemblée Générale*
 - *appui à l'organisation de la formation « martelage » du 28 février au 1er mars derniers*
- *Rhône-Alpes : organisation d'une tournée dans l'Ain le 19 avril dernier, sur le thème du Pin Weymouth et du chêne rouge*
- *Centre : organisation de deux tournées dans le Loiret, le 30 novembre dernier sur le thème de l'exploitation en traitement irrégulier sur zones humides et le 26 avril dernier, sur le thème « Pro Silva au naturel : mise en œuvre d'un traitement Pro Silva par un propriétaire passionné »*
- *Nord-Picardie : organisation d'une tournée dans l'Aisne le 13 juin dernier, sur le thème du frêne, des peuplements mélangés et de la valorisation des bois par scie mobile*
- *Plateaux Calcaires : organisation d'une tournée en Meurthe et Moselle le 15 juin dernier, sur le thème des travaux sylvicoles ciblés et minimalistes dans un contexte post-tempête (massif de Haye)*

- Méditerranée : organisation d'une tournée dans l'Hérault et le Gard le 29 juin dernier, sur le thème de la « gestion écosystémique des chênaies pubescentes et de la gestion continue des séries RTM »

Changements dans les Groupes Régionaux :

Le Groupe Régional Méditerranée va se renforcer avec l'arrivée de Messieurs Loïc MOLINES et Bruno MARITON en charge de la co-animation pour la région Languedoc-Roussillon. Ceux-ci viendront épauler Nicolas LUIGI, en charge de l'animation pour la région PACA et de la coordination pour le Groupe Régional.

Je tiens à remercier tous les animateurs et contributeurs bénévoles pour ces journées techniques qui rassemblent en moyenne 30 à 40 personnes, et qui sont vraiment des moments de partage et d'échange.

2 - Activités et relations diverses :

Le voyage d'étude annuel s'est déroulé en Belgique du 18 au 20 octobre dernier. Il a donné lieu à un reportage-photo et à un résumé dans la lettre de Pro Silva N°54 (janvier 2013). Le voyage d'étude en Espagne programmé en mai a été reporté, faute d'un nombre d'inscrit suffisant. Il sera organisé à nouveau en mars 2014.

Trois formations « gestionnaires » ont été organisées en partenariat avec le CEFA de Montélimar :

- Session " Initiation à la SICPN " : 4-5 avril dans la Creuse et le Cantal, co-animée par David PUYRAIMOND et Nicolas LUIGI
- Session " Initiation à la SICPN, appliquée aux peuplements de douglas " : 20-21 juin dans le Rhône et l'Ain, co-animée par Jean-Loup BUGNOT et Nicolas LUIGI
- Session " Perfectionnement et Martelage, appliquée aux peuplements de pin maritime " : 28 février et 1er mars derniers en Gironde, co-animée par Alain GIVORS et Nicolas LUIGI

Les formations « élus, territoires et écoles forestières » ont été organisées en partenariat avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

Organisation de 4 sessions de formation parmi les 6 prévues pour la convention 2012 et 2 parmi les 6 prévues dans la convention 2013 :

- 5-6 octobre dernier dans le PNR des Vosges du Nord (élus), co-animée par Errard de TURCKHEIM et Nicolas LUIGI
- 22-23 novembre dans la Marne (réseaux forêt de la Fédération des PNR, Ministères...), co-animée par Marc VERDIER et Nicolas LUIGI
- 27 novembre pour l'école forestière de Bazas (Gironde), co-animés par Jacques HAZERA et Nicolas LUIGI
- les 13/14 décembre (PNR des Monts d'Ardèche), co-animée par Alain GIVORS et Nicolas LUIGI
- 6 et 7 décembre pour l'école forestière de Poisy (Haute-Savoie), co-animés par Jean-Charles THIEVENAZ et Nicolas LUIGI
- 13 et 14 décembre pour l'école forestière de Montélimar (Drôme), co-animés par Alain GIVORS et Nicolas LUIGI
- 27 et 28 mai derniers pour l'école forestière de Rouillon (Sarthe), co-animés par Jean-Michel GUILLIER et Nicolas LUIGI
- 03 et 04 juin derniers pour la FRAPNA et ses partenaires, dans l'Ain et le Rhône, co-animé par Jean-Loup BUGNOT et Nicolas LUIGI

Autres formations :

- 4-5 octobre 2012 et 17 septembre 2013, pour le compte de l'Administration de la Nature et Forêts du Luxembourg, animée par Marc-Etienne WILHELM
- 01/02/2013 : organisation d'une journée à l'attention des forestiers landais par le biais du G.P.F. Sud-Gironde – Présentation de Bruno Gratia sur le sujet suivant : « Nos choix sylvicoles face aux écosystèmes forestiers ». Cabanac (Gironde)
- Participation à un martelage en forêt domaniale de Senart en marge d'une formation interne ONF (Marc VERDIER)

La formation de gestionnaires reste la priorité fixée par Pro Silva.

Études :

- Relais d'information sur des études spécifiques dans la newsletter, la lettre d'information et/ou sur le site Internet

Communication :

- Le partenariat avec le MEDDE a permis de finaliser des supports de communication : 2 brochures (6 et 12 pages), 4 posters (et bientôt 8, avec ceux en cours de finalisation) et 5 présentations orales. Ces supports sont utilisés lors des formations, des expositions, des réunions techniques, des foires forestières et salons auxquels nous participons.
- les newsletter bimensuelles diffusées auprès de 2500 contacts. Deux autres à venir d'ici décembre.
- les " Lettre de Pro Silva ", diffusées auprès des adhérents (≈ 350 personnes). Une ou deux à venir d'ici décembre 2013
- Participation à la rédaction de la brochure sur la SICPN et les placettes AFI dans le territoire du PNR des Monts d'Ardèche
- participation à une session cinéma et débat autour de l'exploitation forestière et sa gestion – Auterive, 26 mai (Sven AUGIER)
- participation à la fête du bois local à La Bastide de Sérou (Ariège) en mai 2013 (Gilles TIERLE)
- participation au festival de films "RESISTANCES" à Foix en juillet 2013, sur le thème « le cri des arbres » avec deux conférences de presse + un débat (Gilles TIERLE)
- Interview sur Ariège News en Juillet 2013 (Gilles TIERLE)
- Animation de deux sorties avec l'entreprise Tetrapak (commerciaux, journalistes, clients) pour découvrir la certification et la gestion durable (Errard de TURCKHEIM)

Participations diverses :

- Participation aux 1ères journées Internationales de l'AFI, organisées du 7 au 9 novembre dernier à Mâcon
- Participation au colloque « de l'équienne à l'irrégulier : des techniques à apprivoiser », organisé à Liège (Belgique) par l'association Forêt Wallone, avec qui nous entretenons de très bons rapports (voyage d'étude 2012, envoi gratuit du compte-rendu du colloque aux adhérents...)
- Participation à la tournée du (néo) Pro Silva Luxembourg le 6 octobre dernier
- Participation au colloque « Naturalité des eaux et forêts » du 17 au 20 septembre derniers, à Chambéry, en partenariat notamment avec WWF (400 participants). Pro Silva a tenu un stand de présentation des posters, co-animé une table ronde et organisé une tournée sur le terrain (Eric BOITTIN, Jean-Loup BUGNOT, Jean-Charles
- THIEVENAZ, Eric LACOMBE). 35 participants
- Participation à la tournée transnationale organisée par Pro Silva Suisse les 23 et 28 mars derniers

- *Participation à un débat public sur le bois-énergie organisé par la Maison de l'Environnement de Franche-Comté (Julien TOMASINI)*
- *réunion du LabEx COTE sur le campus de Talence en Gironde (Jacques HAZERA)*
- *réunion sur le projet de labellisation Forêts d'Exception à La Teste en Gironde (Jacques HAZERA)*
- *participation au colloque sur les sols forestiers organisé par le Parc Naturel Périgord-Limousin en Dordogne en novembre dernier (Jacques HAZERA, Gilles TIERLE...)*
- *réunion du C.E.R.E.S.A. sur les États Généraux de la Filière Bois à Bordeaux et réception des élèves de Bordeaux-Sciences-Agro (visite en forêt) à Hostens en Gironde (J. HAZERA)*
- *intervention pour l'E.F.I. auprès d'étudiants forestiers de divers pays européens à Belin-Béliet en Gironde (Jacques HAZERA)*
- *intervention au Printemps des Jardins à Saucats en Gironde (Jacques HAZERA)*
- *intervention sur les solutions possibles face aux tempêtes à Biscarrosse dans les Landes (Jacques HAZERA)*
- *intervention sur l'avenir de la forêt landaise à Cazalis dans le cadre du festival d'Uzeste en Gironde (Jacques HAZERA)*
- *participation à la réunion ESI au Royaume-Uni en juillet 2013 (Sophie BERTIN)*
- *participation aux réunions sur l'élaboration du standard FSC (E. DE TURCKHEIM)*
- *participation à la journée de Pro Silva Luxembourg le 27 juin après-midi pour évoquer les martelages en hêtraie, la sylviculture des fourrés de hêtre et chêne et le martelage en résineux (Marc-Etienne WILHELM)*
- *exposé lors de l'AG 2012 de Pro Silva Luxembourg sur le thème "quelles stratégies à adopter vers une futaie irrégulière" (Marc-Etienne WILHELM)*
- *participation à une table ronde avec des chefs de bureau à la sous direction de la forêt et du bois au MAAF*
- *Conférence et table ronde sur la sylviculture Pro Silva et le bois énergie dans le cadre de la transition énergétique en Ardèche*
- *Animation d'une table ronde sur la gestion forestière avec le réseau "forêt" de la FRAPNA à Lyon*
- *Intervention dans une formation LPO "gestion forestière et préservation des chiroptères" dans la Loire*
- *Collaboration avec AgroParisTech sur différents projets dans le Sud Est de la France*

Autres activités :

- *Actualisation et complément continu de la bibliographie " Pro Silva / Traitement Irrégulier " : près de 300 références (articles, livres, ouvrages, publications...) disponibles sur www.prosilva.fr.*
- *Actualisation et mise à jour continue du site Internet www.prosilva.fr (lettres, newsletter, bibliographie, prises de position, actualités des groupes régionaux...)*

La mise en place des cotisations diversifiées (sympathisant, membres actifs, donateurs...) est opérationnelle depuis 2011, et a permis une augmentation significative du nombre d'adhérents payants, de l'ordre de 20% par rapport à 2011. Plus de 370 adhérents à jour de cotisation ont soutenu notre association en 2013 (record battu pour la 2ème année consécutive). Une petite étude sur les adhérents est disponible sur demande auprès de Nicolas LUIGI. »

Enfin Alain GIVORS rappelle que la reconnaissance d'Utilité Publique de notre association, obtenue en mars 2013, devrait permettre à l'avenir d'accroître la notoriété et la crédibilité de notre démarche, et également d'augmenter les parts de cotisations dans le budget.

S'en suit des échanges avec la salle sur les perspectives de travail 2014 et en particulier sur l'opportunité de mettre en place une formation qualifiante de « gestionnaire Pro Silva ».

➤ **Rapport moral approuvé à l'unanimité**

3. Rapport financier

Budget 2012 et prévisionnel 2013-2014

Le budget prévisionnel 2012, le budget réalisé au 27/09/2013 ainsi que le prévisionnel 2013-2014 sont présentés par Eric LACOMBE, Trésorier. Les documents présentés sont distribués aux participants.

Le Trésorier explique le différentiel entre le budget prévisionnel 2012 et le budget réalisé au 27/09/2013.

Les lignes « formations » et « études (ie dépliants panneaux) » sont à considérer ensemble. Les activités de formation ont été plus importantes que prévues, ce qui a engendré des dépenses et des recettes supplémentaires.

La différence entre dépenses et recettes du budget réalisé au 27/09/2013 s'explique par des décalages de facturation et d'encaissement sur les activités de formation. En date de l'AGO par exemple, une facture de 5700 € correspondant à l'une des dernières sessions de formation « gestionnaires » était faite mais l'encaissement correspondant n'était pas encore arrivé sur le compte bancaire. Le Président demande de voter quitus au trésorier et trésorier adjoint.

➤ **Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

➤ **Quitus est donné au Trésorier et Trésorier Adjoint.**

4. Montants des cotisations

Le Président propose que les types de cotisation et leurs montants ne soient pas modifiés par rapport à l'année 2013 (pour mémoire : 15 € pour les sympathisants, 45 € pour les membres actifs personnes physiques, 205 € pour les membres actifs, 100 € pour les donateurs et 10 € pour les étudiants-sans emploi) .

➤ **A l'unanimité, les types et montants des cotisations sont reconduits.**

5. Renouvellement des administrateurs

Administrateurs dont le mandat arrive à échéance : J.M GUILLIER, J. HAZERA, E. de TURCKHEIM et P. YVON
Demande d'une élection à main levée ou à bulletin secret ?

- Vote à main levée demandé à l'unanimité.

Un vote « en bloc » pour les 4 administrateurs est proposé et accepté. Le vote a lieu.

➤ **Les 4 administrateurs dont le mandat arrive à échéance sont réélus à l'unanimité.**

6. Questions diverses

- Pas de questions diverses à l'ordre du jour ni soulevées en séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h.

CR de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2013 – Statuts modifiés

A l'invitation du Président, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a été convoquée dans la foulée de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) annuelle, le 28/09/2013 à Hostens (Gironde). Cette AGE est légitimée par la nécessité de modifier les statuts de Pro Silva France, en lien avec la reconnaissance d'Utilité Publique obtenue en mars 2013 et avec des évolutions souhaitables dans les statuts de notre association.

Alain GIVORS indique que le quorum de 152 votants est atteint avec 159 voix présentes ou représentées. Il déclare donc l'AGE ouverte à 20h15.

1. Modifications de statuts

Les propositions de modifications des statuts ont été adressées dans les semaines précédents l'AGE à tous les adhérents, par courrier, via la Lettre aux adhérents ou par mail. Des avis, corrections et propositions de modifications ont été recueillies et intégrées.

Lecture est faite des modifications des statuts tels que rédigés après validation des avis et correctifs proposés.

- Les statuts modifiés, annexés au présent procès-verbal, sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

Statuts modifiés en AGE le 28/09/2013

TITRE 1er : BUTS – MOYENS – SIEGE – DUREE

Article 1er : But

Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée : PRO SILVA France.

Cette association est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts.

Cette association a pour but, dans toute la France, de :

- Tout mettre en œuvre pour maintenir la vitalité naturelle des forêts françaises, améliorer leurs structures et leur stabilité et garantir d'une manière soutenue leurs fonctions variées, leur productivité et leur rendement.
- Permettre aux forestiers de terrain, propriétaires forestiers et amis de la forêt la collaboration et l'échange d'expériences.
- Participer à la recherche et à l'enseignement privilégiant la biocénose forestière dans sa globalité.
- Promouvoir auprès de tout organisme officiel ou privé, une conception globale des écosystèmes forestiers et une législation adéquate.

Article 2 : Moyens

L'Association PRO SILVA France réalisera ses buts par tous moyens appropriés, notamment :

- par une circulation régulière des informations entre ses membres,
- par la référence à des domaines forestiers gérés conformément à ses principes,

- par l'organisation de réunions et de colloques,
- par la formation,
- par la participation à des enseignements.

L'Association pourra procéder à toutes opérations d'achats, de ventes, d'emprunts, de location et autres lui permettant de réaliser les objectifs définis par l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration.

Article 3 : Siège

Le siège social de l'Association est fixé à : TRUTTENHAUSEN – 67140 BARR. Elle est inscrite au registre du Tribunal d'Instance de MOLSHEIM.

Il pourra être transféré à tout autre endroit en France par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Article 4 : Durée

Sa durée est illimitée.

TITRE 2 : COMPOSITION et ADHERENTS

Article 5 : Composition

L'Association PRO SILVA France est composée de personnes morales et de personnes physiques.

Les organes de l'Association sont les suivants :

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'administration
- Le Président

Article 6 : Admission

Toute personne morale (ayant mandaté son représentant) ou personne physique qui en fait la demande et s'acquitte de sa cotisation est admise comme membre de l'Association.

Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :

- Décès ;
- Démission adressée par écrit au Président de l'Association ;
- Non paiement de la cotisation de l'année en cours et des deux années précédentes ;
- Exclusion prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave.

Article 8 : Cotisations

Chaque membre de l'Association est tenu au versement d'une cotisation annuelle qui est déterminée annuellement par l'Assemblée générale ordinaire.

Article 9 : Responsabilité des membres

Aucun membre de l'Association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle.

Seule l'Association répond de ses engagements sur son patrimoine.

TITRE 3 : DECISIONS COLLECTIVES ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : Dispositions communes pour la tenue des Assemblées générales

L'Assemblée générale est composée des adhérents, personnes physiques ainsi que des délégués des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est membre de l'Association, elle doit désigner son représentant permanent et le faire connaître au Conseil d'administration. Elle se réunit sur convocation du Président de l'Association ou sur la demande écrite des membres représentant au moins un cinquième des membres adhérents.

Les Assemblées générales se tiennent, soit au siège de l'Association, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est fixé par l'avis de convocation adressé aux adhérents au moins 15 jours avant la date fixée de la réunion d'assemblée. La convocation peut aussi se faire par voie de publication dans une revue spécialisée.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si 20% des membres à jour de cotisation sont présents ou représentés. A défaut, il peut être convoqué une deuxième Assemblée générale dans un délai compris entre 15 jours et 1 mois, qui se réunira sans condition de quorum.

Le vote par délégation est admis mais le mandat ne peut être donné qu'à un autre membre de l'Association.

Seules seront valables les résolutions prises par l'Assemblée générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La Présidence de l'Assemblée générale appartient au Président ou, en son absence, à un Vice Président désigné par lui.

Le bureau de l'Assemblée est celui de l'Association.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président et le secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article 32, alinéa 2, du code civil local, une résolution peut être valablement prise, en dehors de toute assemblée des membres de l'Association, lorsque la moitié des membres donnent par écrit leur assentiment à cette résolution.

Dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par le code civil local et par les présents statuts, les Assemblées obligent par leurs décisions tous les membres y compris les absents.

Article 11 : Assemblée Générale Ordinaire

Au moins une fois par an, les adhérents sont convoqués en Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article 10 des présents statuts.

L'Assemblée générale entend et vote les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale. Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

Elle délibère sur les comptes des exercices clos, définit les orientations et actions futures, délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour, élit les membres du Conseil d'administration.

Ces décisions sont prises à la majorité simple des mandats des membres présents ou représentés.

Toutes les délibérations sont prises à main levée ; toutefois à la demande du quart au moins des membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Elle est convoquée dans les conditions prévues à l'article 10 des présents statuts. L'Assemblée générale Extraordinaire statue sur les questions qui sont de sa seule compétence, à savoir la modification des statuts, la dissolution de l'Association et la modification des buts de l'Association.

Pour la validité de ses décisions, l'Assemblée générale extraordinaire devra respecter les dispositions communes aux assemblées générales et en particulier l'alinéa 5 de l'article 10 des présents statuts.

Article 13 : Le Conseil d'administration

Le Conseil se compose de 4 administrateurs au moins à 22 administrateurs au plus.

Ne peut être éligible à la qualité de membre du Conseil d'administration qu'un membre de l'Association à jour du paiement de ses cotisations (au sens de l'article 7).

Les membres du Conseil sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale. Ce scrutin sera secret si un seul adhérent le demande. La fonction d'administrateur de l'Association est exercée à titre gratuit.

En cas de vacance, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ces membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des administrateurs ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est toujours déterminé par un tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 14 : Réunion et pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou à la demande des membres représentant au moins le tiers des membres administrateurs. Il peut également être consulté par écrit par son Président ou par l'un de ses membres.

Tout membre absent ou empêché peut donner mandat écrit à un de ses collègues pour le représenter ; cependant un même membre ne peut disposer de plus de quatre voix, y compris la sienne.

Le Conseil peut délibérer valablement si la moitié de ses membres est présente ou représentée.

L'ordre du jour est fixé par le Président et joint aux convocations écrites qui devront être adressées aux membres au moins quinze jours avant la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents.

Par ailleurs, lesdites délibérations sont prises à main levée. Toutefois, à la demande du tiers au moins des membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de séance et le secrétaire, ou par la majorité des membres présents.

Le Conseil d'administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée générale ordinaire ou à l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration se prononce sur les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation de membres.

Il surveille notamment la gestion des membres du bureau et a toujours le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il peut, en cas de faute grave, suspendre les membres du bureau à la majorité des membres présents.

Il fait ouvrir tous comptes en banque auprès de tous établissements de crédit, effectue tous emplois de fonds, contracte tous emprunts hypothécaires ou autres, demande tous découverts bancaires, sollicite toutes subventions, requiert toutes inscriptions et transcriptions utiles.

Il décide de tous actes, contrats, marchés, achats, investissements, aliénations, locations nécessaires au fonctionnement de l'Association.

Il est également compétent pour les contrats de travail et la fixation des rémunérations des salariés de l'Association.

Il peut déléguer telle ou telle de ses attributions à l'un de ses membres ou au bureau.

Article 15 : Perte de la qualité de membre du Conseil d'administration

Le mandat d'un membre du Conseil d'administration prend fin soit par :

- l'arrivée du terme du mandat,
- la perte de la qualité de membre de l'Association par décès, démission, révocation, exclusion dans les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Article 16 : Bureau

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin secret un bureau comprenant :

1. un Président,
2. un ou plusieurs Vice-Présidents,
3. un Secrétaire et, s'il y a lieu un Secrétaire adjoint,
4. un Trésorier et, s'il y a lieu un Trésorier adjoint.

Les membres du bureau sont désignés chaque année à l'issue du renouvellement du Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire.

Le bureau se réunit toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige, sur convocation du Président ; il a tous les pouvoirs nécessaires pour la gestion des affaires de l'Association dans le cadre défini par le Conseil d'administration.

Les décisions prises le sont à la majorité des voix, chaque membre disposant d'une voix, celle du Président étant, en cas de partage, prépondérante.

La présence effective de trois membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Article 17 : Le Président

L'Association est représentée dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par toute autre personne déléguée à cet effet par ce dernier. Il préside les séances du Conseil d'administration et des Assemblées générales.

Les dépenses sont ordonnées par le Président ou par toute autre personne déléguée par ce dernier.

Il a tous les pouvoirs nécessaires pour la bonne gestion des affaires sociales.

Il rédige le rapport moral qu'il expose à l'Assemblée générale.

Article 18 : Le Secrétaire

Le Secrétaire rédige les procès verbaux des réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale et en conserve les archives.

Article 19 : Le Trésorier

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées et en rend compte à l'Assemblée générale, qui approuve s'il y a lieu, sa gestion.

Il effectue les paiements et reçoit les sommes dues à l'Association, en donne bonne et valable quittance.

Article 20 : Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

1. les cotisations annuelles des membres, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale,
2. les subventions provenant de fonds privés et publics,
3. les revenus des biens qu'elle possède,
4. le montant des emprunts contractés,
5. les dons et legs,
6. tout autre forme de financement compatible avec l'objet de l'association dans le respect des lois et règlements en vigueur.

TITRE 4 : DISSOLUTION - PUBLICITE

Article 21 : Dissolution

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'administration ou d'un tiers des adhérents, par une Assemblée générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant le droit de vote.

Si cette proposition n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais au moins à quinze jours d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quelque soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 22 : Dévolution des biens

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues ou organismes poursuivant des buts similaires.

Article 23 : Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au Président et/ou au porteur d'un original des présents statuts pour effectuer les formalités légales de publicité prévues aux articles 55 et suivants du code civil local. Le Président devra déclarer au registre des associations du Tribunal d'Instance de MOLSHEIM les modifications ultérieures ci-dessous :

- le changement du nom de l'Association,
- le transfert du siège social,
- les modifications apportées aux statuts,
- les changements survenus au sein du Conseil d'administration,
- la dissolution de l'Association.

Fait à Hostens ,
le 28/09/2013

Compte-rendu des tournées de terrain de l'Assemblée Générale 2013

Comme chaque année, l'Assemblée Générale a été complétée par des tournées de terrain riches et variées, d'autant plus qu'elles se déroulaient en plein cœur du massif des Landes, avec une approche souvent très éloignée du standard Pro Silva, mais qui présente malgré tout des perspectives d'adaptation et de réorientation intéressantes.

*Sous la pluie, en salle ou sous le soleil, un groupe actif et cosmopolite
(photos : PRO SILVA France, N. LUIGI)*



Samedi matin : POUR LES MORDUS

Les stations du samedi matin ont été organisées grâce à l'appui de la coopérative Alliance Forêts Bois.

Elles nous ont permis de découvrir en détails la gestion moderne appliquée au Massif Landais. Généralisée sur la plupart de ce massif, cette culture intensive des peuplements est souvent très éloignée des préconisations de Pro Silva.

La première station nous montre un peuplement de 14 ans, de belle qualité générale, issu d'un reboisement classique par plantation. Le peuplement qui fait 8 à 10 mètres de haut, a une surface terrière de 25 m² et un volume sur pied avoisinant les 116 m³/ha. Pour les besoins de la tournée, une petite partie a été marquée en éclaircie prélevant 7 m² soit 35 m³ (30 % en volume, ce qui est classique ici).

Cet arrêt est l'occasion de découvrir la haute technicité des reboiseurs landais qui ont réussi le tour de force de maintenir constamment les reboisements à un faible coût : environ 1.000 €/ha aujourd'hui, soit à peu de choses près l'équivalent des années 70 (environ 6.000 Francs). Cela est surtout dû au rôle central joué par la mécanisation, qui a permis de passer de 22 heures (en 1970) à 4 heures de travail mécanique par hectare aujourd'hui !

Pour ce joli peuplement qui démontre les qualités de ce fantastique pin maritime, tous les scénarios sont encore possibles, dont deux prioritaires :

- soit des éclaircies à rotation d'environ 6 à 7 ans, puis récolte en coupe rase à un âge compris entre 30 et 45 ans...
- soit coupe rase vers l'âge de 25 ans sans aucune éclaircie intermédiaire !...

Cette « course à la production rapide » s'explique en partie par le besoin, nettement sensible dans nos discussions, qu'ont les industriels consommateurs de matière première.

Ce besoin s'explique par les deux tempêtes de 1999 et 2009 qui ont ramené le stock de bois sur pied dans la région de 140 à 70 millions de m³...

L'exploitation sous la pression des industriels n'a pourtant pas beaucoup baissé, puisqu'elle est passée de 8 millions à 6 millions de m³, et commence à remonter aujourd'hui...

La tension est, en particulier, très sensible sur le bois d'industrie dont on nous annonce que le prix rejoindra peut-être le prix du bois d'œuvre. Par ailleurs, pour ce dernier, la qualité n'est qu'un objectif très secondaire pour les propriétaires par rapport au volume, et les gros bois ne sont pas bien valorisés.

Un diamètre de plus de 50 à 60 cm est même devenu un handicap pour commercialiser correctement les bois, au moins pour l'immense majorité des bois mis en marché.

Tous ces constats et ces habitudes sont fort éloignés de nos idées et nous amènent à réfléchir sur l'adaptation des outils industriels à la forêt :

- Est-il judicieux d'asservir les modèles sylvicoles à l'industrie actuellement présente ? Connaissant la volatilité des processus industriels, poser la question c'est y répondre. Les délocalisations très rapides sont possibles, notamment pour des produits à faible valeur ajoutée pour lesquels existent des concurrents très sérieux à l'autre bout du monde (Amérique du sud notamment), mais que les échanges croissants amènent à nos portes.
- Que se passera-t-il pour la filière landaise si les grands groupes industriels ferment leur porte, laissant sur les bras des propriétaires Landais leurs bois de faible valeur et dédiés à une industrie qui aura déserté ?...



*Vue du peuplement de la station 1, marqué à la rubalise
(photo : PRO SILVA France, N. LUIGI)*

La deuxième station nous permet d'étudier différentes plantations expérimentales conçues pour répondre à une production assez classique (bois d'œuvre à 30 ans), avec une éclaircie intermédiaire en biomasse destinée à répondre à la demande en bois énergie, demande censée devenir très forte à brève échéance...

Autres peuplements mais réflexions identiques.

Les schémas proposés font un pari sur l'avenir : celui d'une forte augmentation de la valeur de la biomasse (tant mieux si c'est vrai !) mais, pour les adhérents de Pro Silva, des questions subsistent :

- N'est-il pas hasardeux de dédier ces peuplements à des produits de valeur incertaine dans le contexte de concurrence mondiale évoquée plus haut ?
- Qu'en est-il de la prise en compte des risques ?
 - o Risques climatiques : les forestiers Landais sont malheureusement mieux placés que quiconque pour savoir le prix à payer aux tempêtes et leur gâchis, notamment par la destruction de bois encore immatures...
 - o Risques biotiques : connaît-on l'impact à moyen terme de cette monoculture stricte ? Et les impacts de possibles ravageurs sur un massif d'un million d'hectares ne comportant qu'une seule essence ?
- La disparition annoncée de toute aide de l'État à la reconstitution après de possibles et redoutées futures tempêtes laissera-t-elle suffisamment de moyens aux propriétaires pour, à nouveau, tout recommencer en n'ayant récolté que des produits que la catastrophe aura privés de toute valeur ?



*Le groupe devant la plantation expérimentale « biomasse »
(photo : PRO SILVA France, N. LUIGI)*

En conclusion de cette matinée, il faut saluer la grande technicité et l'ouverture d'esprit d'Alliance Forêts Bois qui nous a aimablement accueillis et nous a montré des peuplements dont la conduite nous entraîne vers d'innombrables réflexions.

Il semble possible de dire que les schémas proposés, s'ils ont le souci d'offrir aux propriétaires la garantie d'une rentabilité élevée en assurant l'approvisionnement d'une filière locale vorace, ne prennent pas en compte (ou très peu) les dangers dont le passé récent a pourtant montré les conséquences douloureuses et l'effondrement en masse des schémas préconçus et des prix promis...

Samedi après-midi : POUR LES ENRAGÉS

L'après-midi, Jacques Hazera, grand organisateur de cette assemblée générale, nous emmène chez lui et nous fait part, devant des exemples concrets, de ses idées révolutionnaires pour la région (... mais tranquillement fidèles aux nôtres !).

La première parcelle est une régénération naturelle apparue à la suite de l'exploitation d'un taillis de médiocre qualité dont le recrû s'accompagne de nombreux semis de pins maritimes de 5 à 7 mètres de hauteur. Ces semis sont remarquables par leur rectitude et surtout par la finesse de leurs branches.

Cette dernière qualité est notamment frappante par rapport à ceux observés le matin sur la première station où les arbres étaient pourtant de belle qualité. Quelques feuillus, chênes mais également châtaigniers, sont également très jolis et il leur est assigné un rôle de production affirmé.

Cette diversification de la production joue également un rôle dans la stabilité de l'ensemble. Sans les feuillus, ces jeunes pins élancés seraient très certainement instables, et de qualité inférieure.

Cette régénération n'a coûté qu'un passage d'outil sur le sol après l'exploitation partielle du taillis, et ni dégagement ni débrousage n'ont été pratiqués depuis.



Vue de la régénération naturelle de pin maritime en bordure de layon, accompagnée de feuillus divers (châtaigniers, chênes...) - (photo : PRO SILVA France, N. LUIGI)

L'objectif visé par Jacques est la production de gros bois (diamètre 60 cm au moins) pour lesquels, aujourd'hui, le marché est... malheureusement inexistant !

La deuxième station de l'après-midi nous conduit dans un peuplement de 68 ans issu de régénération naturelle, autant dire des vieillards aux yeux des forestiers Aquitains mais qui nous semblent, à nous, des arbres de qualité générale correcte, et dont nous voulons délibérément ignorer l'âge car le forestier Pro Silva choisit de ne s'intéresser qu'à la qualité, à la vigueur, et au rôle de chaque individu.

Cette parcelle qui avait été éclaircie assez fortement en 2008 (taux de prélèvement de 30 %) a subi d'assez forts dégâts de tempête un an plus tard.

Aujourd'hui, il ne reste que 19 m² de surface terrière, ce qui est trop faible... mais cependant suffisant pour assurer une certaine production tout en commençant à régénérer progressivement la parcelle. La régénération est à peu près partout présente et en quantité suffisante. Elle commence à monter dans les trouées les plus importantes.

C'est une image très encourageante d'évolution progressive, vers une autre structure, vers une autre approche de la gestion et vers d'autres produits.



La dernière station a été achetée par Jacques Hazera en 2010. Le peuplement bat tous les records car les pins ont 98 ans !... Tout est exotique sur cette parcelle pour la région :

- la qualité des bois, dont certains sont magnifiques même s'il y a quelques pins échauffés qui seront progressivement retirés en éclaircie ;
- le volume sur pied qui est de 600 m³/ha de pins auxquels s'ajoutent 50 m³/ha de chênes.

Ce qui est également remarquable, c'est l'absence de chablis alors que la parcelle d'à côté a été éprouvée en 2009 comme cela est malheureusement une règle répandue.

Est-ce dû à la présence de feuillus « stabilisateurs » en mélange, au hasard ?... En tout cas nous constatons qu'il est possible d'obtenir des produits qui sortent de la « norme » locale. Il restera à les commercialiser mais Jacques Hazera n'est pas pressé et, compte-tenu de la faible surface, il attendra qu'un marché de niche se présente pour valoriser au mieux la qualité de ces bois.

L'idée est lancée de transformer cette petite parcelle en îlot de sénescence, mais elle est loin de faire l'unanimité.

Cette petite parcelle n'a-t-elle pas plutôt pour vocation de montrer qu'une autre sylviculture, avec d'autres structures de peuplement, d'autres produits, d'autres valorisations, sont possibles dans cette région quelque peu monolithique à notre goût, mais qui semble frémir et s'ouvrir lentement à d'autres idées ?...

Là encore – pour nous en tout cas – poser la question c'est y répondre et nous espérons que notre passage dans cette belle région contribuera à renforcer le frémissement amorcé par Jacques Hazera et Didier Müller dont nous saluons d'en-bas la mémoire. Sur cette même parcelle, le Pin-Président de la forêt de Jacques a été choisi pour accueillir un hommage discret à Brice de Turckheim.

Marc VERDIER

Dimanche matin : POUR LES ACHARNÉS

Pour cette matinée, le groupe se divise en deux ateliers.

Le premier atelier permet de mettre en pratique les techniques du martelage préconisées par notre association. Il s'agit d'un mini-marteloscope installé dans un peuplement naturel de pin maritime d'une vingtaine d'années, issu de coupe rase, et comportant une petite proportion de feuillus (chênes et châtaigniers).

Seuls des cloisonnements d'exploitation ont été mis en place dans ce peuplement où un mélange intéressant commence à se dessiner entre feuillus et pin maritime. C'est Éric Lacombe qui dirige les opérations. Éric constitue des petits groupes chargés de choisir les tiges à prélever en indiquant pour chaque prélèvement les arguments ayant dicté leur choix.



*Installation des groupes de martelage et traitement instantané des résultats
(Photos : PRO SILVA France – N. LUIGI)*

La débauche d'énergie d'Éric pour installer et suivre cet atelier est récompensée. Des débats passionnants s'engagent sur le choix des tiges à prélever.



*« Martèle or not martèle, that's the question ?! »
(Photos : PRO SILVA France – N. LUIGI)*

Au final, bien que les tiges prélevées diffèrent parfois grandement d'un groupe à l'autre, un point essentiel est mis en avant par Éric Lacombe : près de 50 % des tiges du mini-marteloscope ne sont prélevées par aucun des groupes.

Ce sont les arbres dont la qualité est nettement supérieure à la moyenne du peuplement et qui offrent de bonnes perspectives d'avenir. Ainsi, même si les méthodes varient d'un groupe à l'autre, on constate une certaine similitude de vues.

Une discussion s'engage ensuite sur le rapport entre taux de prélèvement et fréquence de coupe. Pour des raisons de stabilité du peuplement – critère auquel les sylviculteurs Landais devraient être si sensibles ! – notre positionnement est rappelé : intervenir, de façon fréquente mais légère, au profit de la qualité. Toutes les coupes à un taux de prélèvement supérieur à 25 % du volume sont à proscrire.

Deuxième atelier : Jacques emmène l'autre groupe sur une parcelle expérimentale. Il s'agit d'un peuplement de pin maritime d'origine corse installé il y a 16 ans par semis artificiel sur labour en bandes, avec des interlignes de 4 mètres.



Photo : PRO SILVA France – N. LUIGI

À peine arrivés à l'angle de la parcelle, nous constatons que le peuplement artificiel a bien évolué. Au bout de quelques années, l'entretien traditionnel a été abandonné un interligne sur deux et, dans les interlignes retournés à leur libre évolution où la dynamique naturelle a repris ses droits, s'est installée une forte diversité végétale : chênes pédonculés, bouleaux, trembles ou encore pins maritimes landais. De plus, Jacques Hazera y a introduit quelques autres essences (chênes sessiles, frênes...). On constate que ceux qui sont situés au centre de la bande boisée sont épargnés par la dent du gibier, ce qui s'explique par la protection fournie par le bourrage, la meilleure des protections étant bien entendu celle des épineux lorsqu'il y en a.

La visite nous permet de voir l'investissement important du sylviculteur qui, en plus des complantations et des dégagements, a réalisé un important travail d'élagage. En contrepartie de ce gros travail (lié à la dynamique de cette station riche et fraîche), la productivité est forte et les passages en éclaircie se font à un rythme soutenu.

Cette parcelle est démonstrative de la compréhension des dynamiques forestières et de l'évolution de l'approche de Jacques : partant d'un peuplement installé selon les principes de la ligniculture landaise (reboisement artificiel en ligne ; entreux fréquents de tous les interlignes pour favoriser exclusivement l'essence installée ; travail d'amélioration de la bille de pied par l'élagage artificiel, etc.), le résultat de ses expérimentations est aujourd'hui un jeune peuplement mixte de belle venue et se développant grâce à l'Alliance harmonieuse de l'artificiel et du naturel.

Jacques a d'ailleurs prévu de ne conserver à terme qu'un interligne sur quatre, ce qui conduira à retrouver un schéma classique de sylviculture avec 12 m de bande boisée et 4 m de cloisonnement d'exploitation, bien loin des habitudes locales.

Les quelques irréductibles encore présents visitent tour à tour une tripotée d'autres peuplements expérimentaux installés par Jacques : plantations sans labour à divers stades de développement, pins laricio, pins sylvestres, mélanges, semis naturels...

L'arrêt devant une parcelle de semis naturel de pins maritimes de 25-28 ans vierge de toute intervention permet d'observer les résultats, sur cette essence, d'une longue phase de compression : les tiges de qualité sont légion ! Le potentiel de haute qualité du pin maritime est ici flagrant. Pour rappel, le coût d'installation de ce peuplement est nul, de même que les dépenses d'entretien.

Nous arrivons ensuite sur une parcelle forestière homogène (mais divisée en deux parties) sinistrée par la tempête Klaus du 24 janvier 2009 mais où restent quelques adultes rescapés. Devant nous, deux techniques de nettoyage, deux solutions pour traiter une parcelle sinistrée :

- Partie nord : cette partie a été passée au rouleau landais en plein à l'automne 2012 puis au broyeur à souches sur les lignes, dans le plus strict respect des itinéraires techniques exigés par la DDTM.
- Partie sud : un cloisonnement d'exploitation a été ouvert au printemps 2013 (un interligne sur quatre, soit tous les 16 mètres d'axe en axe) dans cette partie conservée intacte (en tant que témoin) et garnie aujourd'hui de jeunes semis de pins. Les souches situées en bordure du cloisonnement ont été broyées également.

Au jour de la visite, sur la zone où le rouleau landais est passé en plein (partie nord), nous avons donc une lande encore non boisée (mais les premiers semis commencent cependant à apparaître : entre 1.000 et 5.000 à l'hectare environ), couverte, selon les zones, de molinie ou de fougère. Sur l'autre partie (partie sud), nous avons un semis de pins maritimes plutôt bien venant de 2 à 3 mètres de hauteur dans lequel le réseau de desserte est déjà établi, quatre ans seulement après Klaus, et ce pour un coût extrêmement faible.

Devant ces résultats, Évrard de Turckheim, notre tout nouveau Président, fait alors remarquer que la production intensive n'est peut-être pas du tout là où l'imaginent les ligniculteurs Landais !

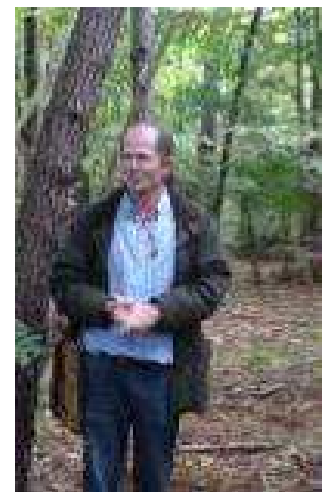


Photo : PRO SILVA France – N. LUIGI

En conclusion de ces visites, Jacques Hazera nous amène à l'atelier de construction du bac à voiles, le futur Didier Müller...

Jacques HAZERA

« Vers un seuil de canopée »

par **Florent NEAULT**, décembre 2013

Florent NEAULT

Mail : florent.neault@onf.fr

Dans le dernier *Rendez-vous technique* (« changement climatique et évolution des usages du bois »), revue technique éditée par l'ONF, Hervé le Bouler de *France Nature Environnement* rappelait que « si on ne protège pas la biodiversité, on cessera de produire du bois parce que le bois est l'enfant de la biodiversité en forêt ». Sa pensée vient d'être précisée dans la publication du document technique « dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt » (CNPF-INRA-MEDDE-FPE-IDE) qui rappelle que « la gestion durable d'une forêt passe par le maintien de la biodiversité forestière. Outre les enjeux paysagers, éthiques et sociaux liés au maintien de la biodiversité, le sylviculteur y trouvera un certain nombre d'intérêts économiques en particulier :

- un maintien de la fertilité des sols, donc de la productivité et du volume de bois récolté ;
- une régénération naturelle spontanée, réduisant les coûts liés à l'achat de plants et aux travaux de plantations;
- des capacités de résistance et de résilience du peuplement face à des perturbations (tempêtes, incendies, attaques de ravageurs ou pathogènes) qui limiteront les éventuelles dépenses occasionnées par une restauration;
- une forme d'assurance face à la variation du cours du prix des bois, lorsque les essences ligneuses sont diversifiées.

Ces bénéfices sont difficiles à chiffrer. Ils varient d'un peuplement à l'autre, selon la station, la structure, la composition et la sylviculture pratiquée. Toutefois, on peut retenir que la présence d'une diversité d'espèces permet au sylviculteur d'éviter des surcoûts liés aux dysfonctionnements de l'écosystème forestier. »

Ces principes, nous les connaissons car ils sont largement appliqués dans la sylviculture irrégulière.

La revue précise que « plusieurs facteurs jouant un rôle important vis-à-vis de la biodiversité forestière ont été identifiés et l'on peut diagnostiquer les éléments favorables à la biodiversité en appréciant : la diversité des essences autochtones, la structure verticale de la végétation, la densité de gros bois morts sur pied et au sol, la densité de gros bois vivants, la densité d'arbres vivants porteurs de micro-habitats, la présence de milieux ouverts, la continuité temporelle de l'état boisé, la diversité des milieux aquatiques, la diversité des milieux rocheux. »

Si on s'intéresse de plus près au facteur « milieu ouvert », le document, nous rappelle que « la plupart des milieux ouverts forestiers sont liés « aux trouées naturelles dues à la mortalité des vieux arbres (quelques centaines de m²) ou au vent, à la sylviculture à l'occasion de coupes forestières. »

Le seuil minimum et maximum de ces trouées n'est pas fixé ; il est juste indiqué « les milieux ouverts, aux sens de l'Indice de Biodiversité Potentiel, sont ceux dans lesquels une flore particulière s'est développée, apportant une ressource en fleurs au moins temporairement... Ainsi, est-il nécessaire que des milieux ouverts en forêt soient présents selon les opportunités de chaque massif sans pour

autant fragiliser la trame forestière. Ce subtil équilibre permettra la présence d'espèces aux exigences écologiques très variées ».

Comment peut-on définir cet équilibre ?

Quel est le seuil de canopée (résultant uniquement de l'action anthropique) qui doit permettre au forestier de maintenir son écosystème stable et productif ?

On peut essayer de répondre à ces questions en s'en posant une autre : qu'est-ce que la forêt ?

Car finalement la forêt se définit en partie par sa canopée.

L'Encyclopaedia Universalis la définit ainsi : « la forêt est une formation végétale dans laquelle les arbres prédominent au point de modifier les conditions écologiques régnant au sol. Elle est dite dense ou fermée si les arbres (ou mieux la projection des cimes sur le sol) sont jointifs ou occupent plus des 2/3 de la surface ; claire ou ouverte si les arbres occupent entre 2/3 et 1/4 de la surface. Les autres formations végétales sont par définition exclues des forêts. »

Cette définition reste assez large dans le seuil de canopée; on peut s'interroger : fait-on encore de la forêt si des 3/4 du peuplement sont coupés à blanc ?

Le standard de certification FSC, réputé le plus sérieux et le plus contraignant, lui aussi n'est guère satisfaisant malgré ses 10 principes :

- le respect des lois et des principes du FSC;
- la propriété foncière et les droits d'usage à long terme;
- les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones;
- les opérations de gestion forestière qui doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique, à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales;
- les opérations de gestion forestière qui doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales;
- la gestion forestière qui doit maintenir la diversité biologique et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydriques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes fragiles et uniques, de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt;
- un plan de gestion;
- un suivi, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation forestière;
- les activités de gestion des forêts avec une haute valeur de conservation devront conserver ou augmenter les attributs qui les caractérisent;
- les plantations doivent être planifiées et aménagées en conformité avec les principes 1 à 10.

Greenpeace avait d'ailleurs lancé un moratoire sur FSC au Congo, pointant du doigt que le Label FSC était trop « facilement obtenu » et, sans normes locales, rapidement dévoyé.

On le voit : les limites de la certification sont vite atteintes et ne nous sont d'aucun secours pour la canopée forestière. Peut-on se satisfaire d'un parterre à blanc étoc en se disant que la canopée et la production se trouvent dans une autre partie du massif ?

Hans-Jurgen Otto dans son livre *Écologie Forestière* définit quant à lui la forêt en tant qu'« *écosystème dominé par les arbres avec une série de traits spécifiques : croissance en hauteur, utilisation de l'énergie (notamment par la canopée qui est le siège de la réflexion, de l'absorption et de la transmission de l'énergie solaire), stockage de biomasse, longévité, capacité à s'imposer, fragilité, capacité de régénération* ». Il complète cette description sur la structure verticale des forêts :

- « avec les futaies à un seul étage avec une canopée continue;
- les forêts à plusieurs étages où l'essence dominée s'établit en dessous de la canopée de l'essence dominante, où la canopée est fermée à peu près sur toute leur étendue;
- les forêts irrégulières où la dislocation de la canopée ouvre des trouées de lumière, de chaleur et de pluie qui se combleront par des bouquets de régénération en forme de cône;
- enfin, les forêts jardinées : la canopée de l'étage dominant est discontinue sur toute la surface car tous les stades de développement sont présents en même temps sur la surface. »

Hans-Jurgen Otto parle de la rupture de la canopée lorsque les lisières interne et externe sont hypertrophiées et là encore on retrouve une notion d'équilibre à trouver pour que l'effet de lisière reste positif. Il prend l'exemple négatif de la « multiplication des lisières suite aux coupes rases en futaies régulières en Suède, ce qui a permis au chevreuil de se développer grâce à une amélioration de son l'habitat. »

Finalement nous sommes à nouveau renvoyés à cette notion d'équilibre de la canopée à trouver.

Dans « La forêt face aux changements climatiques : de la gestion productiviste à une sylviculture de l'écosystème » (courrier de l'environnement de l'INRA), les auteures Marie-Stella Duchiron et Annik Schnitzler partent de la sylvigénèse des forêts naturelles pour proposer une gestion notamment protectrice de l'écosystème. L'unité modèle écologique est « celle d'un petit chablis où l'on retrouve 4 phases : la régénération durant laquelle la canopée reste ouverte, puis aggradation durant laquelle se forme une jeune canopée en voie de croissance, puis maturité et en enfin sénescence et dégradation. Deux processus majeurs guident en fait la sylvigénèse : celui à dominante autotrophe, durant lequel la végétation en croissance accumule du carbone et de la biomasse et soutient les réseaux trophiques de consommation, et celui à dominante hétérotrophe, où les constructions biochimiques de la phase précédente sont démontées par diverses espèces, formant le complexe saproxylique. »

Pour elles, seule « une sylviculture d'écosystème peut aborder l'ensemble de ces problématiques liées à la biodiversité et au changement climatique par un principe conducteur : utiliser les capacités des forêts à tamponner les stress et perturbations, et respecter le plus possible le fonctionnement des écosystèmes.

L'action de base est de ne pas déstabiliser l'écosystème mais de renforcer sa stabilité naturelle avant de songer à la récolte commerciale de bois, (...) les critères pratiques sont :

- un couvert pérenne et donc l'abolition de la coupe rase;
- des éclaircies jardinatoires pied à pied ou par petits bouquets;

- des mélanges d'espèces ligneuses en rapport avec la station écologique;
- des peuplements étagés verticalement, irréguliers horizontalement, denses.

Dans cet article, les sylvicultures de l'O.N.F et de Prosilva sont renvoyés dos à dos car « les propositions de traitement sont généralement floues, contradictoires et peu avancées au plan de l'écologie. Si le couvert permanent et la notion de mélanges d'espèces sont une approche positive de Prosilva, l'inconvénient majeur est de porter sur des peuplements très clairs, ce qui met en danger le maintien du microclimat forestier ainsi que la protection des houppiers contre les « coups de soleil », les variations extrêmes des températures et les impacts de l'ozone ».

L'article explique clairement l'intérêt d'un seuil élevé de canopée (intrinsèque à la forêt) mais nous ne trouvons pas d'informations concrètes, utiles pour le forestier sur la gestion de sa canopée. La critique des auteures peut se comprendre et être partagée notamment lorsque le traitement forestier régulier fait tomber la surface terrière à zéro, capital zéro et canopée zéro... En revanche cette critique n'est guère compréhensible lorsque les peuplements sont conduits en futaie irrégulière où le principe premier « conduit à la présence d'un couvert permanent et continu à l'échelle du peuplement élémentaire » et lorsque « le renouvellement est diffus, c'est-à-dire qu'il s'acquiert sur de petites unités de surface, en générale inférieur à 50 ares » (*Guide des sylviculteurs massifs vosgiens* – Thierry Sardin – O.N.F). On retrouve comme guide du forestier la surface terrière (le capital étant intimement lié au couvert) et un premier seuil d'ouverture de la canopée clairement défini de 50 ares.

En Belgique, « la méthode Turner préconise d'occasionner des trouées dont le diamètre est au moins égal à deux fois la hauteur dominante du peuplement » Le Guide pratique à destination des sylviculteurs de Lorraine, Du Luxembourg et de la région Wallonne – la futaie irrégulière (C.R.P.F. Lorraine Alsace, ENGREF Nancy, Groupement des sylviculteurs du Luxembourg, ONF Lorraine, Société Royale Forestière de Belgique). Cela s'inscrit toujours dans le cadre du traitement en futaie irrégulière mais l'on précise que « l'irrégularisation devient alors le résultat du traitement individuel et non un objectif à atteindre. » La gestion individuelle des arbres « doit permettre une meilleure optimisation de la production qu'une gestion collective. Mais cette décision arbre par arbre est de ce fait plus exigeante car elle suppose une approche plus fine de la forêt et une bonne connaissance des interactions des arbres entre eux (synécologie) et avec leur environnement (autécologie) ». Ce guide rappelle que « la surface terrière est un bon indicateur de la fermeture du couvert par les houppiers et également un bon indicateur de leur état de concurrence [...]. L'expérience acquise et les études de l'Association Futaie Irrégulière (AFI) et de l'ENGREF nous permettent aujourd'hui de mettre en avant des plages optimales de surface terrière pour les principaux types de peuplement. Ces plages ne sont pas des normes à respecter mais des repères utiles à connaître. »

En effet, on peut se reporter à l'Association Futaie Irrégulière avec son réseau de 105 placettes permanentes qui proposent des seuils de surface terrière qui garantissent le « maintien du fonctionnement de l'écosystème, seule garantie à long terme, et la valorisation optimale de chaque individu dans ses différents rôles (producteur, protecteur de l'arbre ou du semis voisin) ». Par ailleurs, le taux de prélèvement retenu par rotation est « entre 15 et 20% du capital sur pied pour les feuillus et entre 20 et 25% pour les résineux ».

On peut comparer ces valeurs à celles de certains guides où les coupes d'ensemencement peuvent atteindre 150 m³/ha !

On est loin d'un seuil acceptable de canopée ; « *le couvert de la futaie est déterminant pour la stabilité du peuplement et le dosage de la lumière, nécessaire au renouvellement continu du peuplement. En fonction du mélange des essences, la projection au sol des houppiers doit représenter au moins 6/10 de la surface* » (Valoriser les fonctions multiples de la forêt - le traitement des futaie irrégulières – FBF/AFI 2009).

Pro Silva France dans son document « *Gérer la forêt* » (2012) rappelle ses principes d'une Sylviculture Irrégulière, Continue et Proche de la Nature.

Pour respecter les fonctions bioécologiques, de protection, de production, et culturelles, l'un des moyens d'action est d'avoir une couverture forestière permanente.

« *Les grands principes techniques sont :*

- *des interventions fréquentes (4 à 12 ans) et légères (prélèvement de 15 à 25 % du capital initial) par des coupes jardinatoires;*
- *des travaux et frais limités, ciblés et qualitatifs car la nature fait en effet souvent seule et gratuitement le travail de sélection des tiges, d'élagage naturel, et de régénération;*
- *la conduite d'un capital forestier équilibré stable et suivi. »*

Le niveau d'équilibre est défini par des inventaires, des placettes statistiques de mesures.

En conclusion, on peut considérer l'approche de l'AFI, de Prosilva, ainsi que le traitement en futaie irrégulière comme des garanties d'une gestion durable de l'écosystème forestier et de production de bois afin de « *prélever par exploitation sans nuire au capital et sans compromettre la reconstitution de l'intérêt* » (A. Gurmaud 1890). La sylviculture arbre par arbre permet bien sûr de s'adapter en permanence à ce qui existe, de ne faire aucun sacrifice d'exploitabilité mais aussi - et c'est là peut-être l'essentiel - de préserver la canopée de nos forêts.

Toutefois ces seuils de canopée sont de plus en plus remis en cause, notamment à cause des déséquilibres faune/flore ou des recherches inconsidérées de recettes à court terme.

Parce que le maintien de la canopée est essentiel pour le fonctionnement optimum de l'écosystème forêt, nous devons porter toute notre attention sur celle-ci lors de la mise en œuvre de notre sylviculture. C'est l'essence même du forestier, gestionnaire de lumière. Sans cela les trois dimensions historiques de notre gestion (Economie, Ecologie et Sociale) seront en permanence remises en cause.

« *La canopée est le visage de la forêt* », Francis Hallé

Florent NEAULT

Formations Pro Silva**Martelage en traitement irrégulier,
Application aux chênaies. 3/4 avril 2014**

Pour faire suite à la formation « Initiation » organisée dans le même secteur en octobre dernier, Pro Silva France va organiser, en partenariat avec le CEFA de Montélimar, une session de perfectionnement dédiée au **martelage en traitement irrégulier, appliqué aux peuplements de chênes (rouvre et pédonculé)**. Cette formation se déroulera en conditions réelles sur 3 sites différents, ainsi que sur un marteloscope installé lui aussi en conditions réelles de gestion. Cette session est à destination des forestiers privés et publics (experts forestiers, gestionnaires privés et publics, propriétaires, organismes et entreprises de la filière-bois...), en priorité ceux ayant suivi une formation initiation au cours des précédentes années. Elle sera organisée les **3 et 4 avril 2014** dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe et sera co-animée par Jean-Michel GUILLIER, expert forestier et administrateur de Pro Silva France, et Nicolas LUIGI, Délégué Général de Pro Silva France.

Nombre de stagiaires limité à 16 personnes.

Programme : www.prosilva.fr, onglet « Agenda »

Autres sessions à venir :

**Initiation à la sylviculture Pro Silva +
martelage (4 jours) - *Alsace, septembre 2014***

Perfectionnement au martelage (2 jours)
Ile de France/Champagne, 2^{ème} semestre 2014
Auvergne-Limousin, 1^{er} semestre 2014
Franche-Comté, 2^{ème} semestre 2014

Travaux sylvicoles en SICPN (2 jours)
Champagne-Ardenne, juillet 2014

**Outils de suivi et contrôle en SICPN
« Inventaires et placettes » (2 jours)**
Haute-Marne/Franche-Comté, décembre 2014

Ces stages peuvent bénéficier d'une prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle. Les personnes d'ores et déjà intéressées peuvent contacter Pro Silva France.

➤ **Informations et pré inscriptions :**
Nicolas LUIGI : nicolas.luigi@prosilva.fr
06 71 90 16 00

Le coin des partenaires**Posters 2013
Convention MEDDE**

Dans le cadre de la convention 2013 avec le MEDDE, Pro Silva France a finalisé récemment quatre nouveaux posters, complétant ainsi la série établie depuis 2012. Au final ce sont huit posters thématiques qui sont désormais disponibles et qui seront valorisés dans le cadre des prochaines sessions de formations et autres manifestations Pro Silva.

Ces posters sont également disponibles pour tout établissement d'enseignement forestier qui souhaiterait en disposer temporairement. Les huit posters :

- « Pro Silva (réseau) »
- « Les grands principes de la SICPN »
- « Martelage en SICPN : aspects quantitatifs »
- « Martelage en SICPN : aspects qualitatifs »
- « SICPN et grands enjeux forestiers »
- « Travaux sylvicoles en SICPN »
- « Application de la SICPN aux différentes essences »
- « Outils de suivi et contrôle (inventaires et placettes) »

Agenda international**Conférence IUFRO (Juin 2014, Suisse)****9^{ème} Conférence Internationale de l'IUFRO.**

**« Conception et perspectives d'une Sylviculture Irrégulière et
Continue dans un monde en mouvement »**
Birmensdorf (Zürich) – Suisse, 17-19 juin 2014

L'intérêt et la demande pour des forêts gérées par une sylviculture irrégulière et continue vont croissant dans le monde entier.

Il est maintenant reconnu que cette approche est possible dans de nombreux cas et avec beaucoup d'espèce, sur une vaste gamme de contextes. Les peuplements que nous considérons aujourd'hui comme des références en Europe centrale furent à l'origine de cette approche sylvicole. Il existe désormais un panel important d'approches différentes et pourtant fidèles aux principes de base qui l'ont fondé, en premier lieu celui de gestion durable et de « rendement soutenu ».

Tant sur les plans politiques, économiques que climatiques, les évolutions sylvicoles qu'a amené cette approche sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis, qui seront présentés et débattus au cours de cette conférence internationale, qui présentera :

- des études de cas des meilleures pratiques (incluant la modélisation et les liens à d'autres systèmes sylvicoles)
- la conversion des peuplements équiens
- la sylviculture irrégulière et continue face aux multiples services rendus par les forêts
- les indicateurs et les outils de planification appliqués à cette approche
- la rentabilité et les modèles économiques liés à cette gestion
- des études et références écologiques issues de l'étude des forêts anciennes

Des visites en forêts sont prévues, dont certaines en France.

➤ **Informations :**
www.wsl.ch/iufro-uafm2014
➤ **Contact :** Andreas Zingg - iufro-uafm2014@wsl.ch